

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 23 mars 2022

Nombre Membres

En exercice : **35**Présents :**17 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoir :**0**Votants :**17 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :  
15 Mars 2022**Délibération n°  
2022.03.06****L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois mars**

A 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

**Présents :** Philippe GESSEN, Alain MARTIN, Josiane GIRAUD, Jean-Pierre MONCHER, Jean-Paul LYONNET, Laurent CAPPY, Anne DEFOUR, Annie MANGIARACINA, Michel CONVERS, Patrick RIFFARD, Yves BRAYES, Bernard BARRY, Didier ROUCHOUSE, Michel MONDON, Sylvie DELAIGUE, Éric DUBOUCHET, Jean-Paul AULAGNIER, Nathalie ARSAC-DELAIGUE.

**Absent excusé :** Guy JOLIVET, Christian BONNEFOY, Pascal MEILLER, Pierre LIOGIER.

**Absents :** Éric GROS, Thierry ASTIER, Calogero GIUNTA, Dominique FREYSSENET, Jean-Paul CELLE, Fabien BONNISSOL, Karine LARDON, Anthony MOUNIER, Justine ROUX, Thierry BENEVENT, Jérôme ROSIER, Pierre MOREL, Alain FOURNIER, Evelyne BAYER.

**Convention de reversement des soutiens CITEO à la Communauté de  
Communes Marches du Velay Rochebaron relatifs l'Appel à Projet « optimisation de la  
collecte des Emballages ménagers et des Papiers graphiques »**

La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron, dans la continuité de l'appel à projet pour l'extension des consignes de tri auquel a répondu le SYMPTTOM, dépose également un dossier relatif à l'optimisation de la collecte des Emballages ménagers et des Papiers graphiques.

Cet appel, à projet lui permettra de réorganiser et d'harmoniser la collecte sur son territoire (tournées ; points de collecte ; les flux collectés),

La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron, adhérent au SYMPTTOM, n'est pas titulaire du contrat avec CITEO, le dossier a ainsi été déposé par le SYMPTTOM.

Si leur dossier est retenu, les soutiens accordés au titre de l'optimisation de la collecte seront perçus par le SYMPTTOM.

Ces soutiens relevant de la compétence Collecte, devront donc être reversés à la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la mise en place d'une convention de reversement des soutiens à la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron liés à l'appel à projet « optimisation de la collecte des Emballages ménagers et des Papiers graphiques ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

S. YVELLYNASE  
17, Rue du Général de Gaboron  
BP 20335  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 73 57 57

**Le Président**

**Jean-Paul LYONNET**